



## Conseil économique et social

Distr. générale  
7 mars 2006  
Français  
Original: espagnol

---

### Commission de la population et du développement

Trente-neuvième session

3-7 avril 2006

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

**Débat général consacré à l'expérience**

**des pays dans le domaine de la population :  
migrations internationales et développement**

#### **Lettre datée du 27 février 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des conclusions de la Réunion d'experts sur les migrations internationales et le développement en Amérique latine et aux Antilles (voir annexe) qui a eu lieu du 30 novembre au 2 décembre 2005 à Mexico. Par l'examen des relations entre les migrations et le développement ainsi que par celui des problèmes et des possibilités qui suscite le phénomène migratoire dans la région, la Réunion a voulu apporter des éléments techniques au débat sur les politiques migratoires internationales actuelles.

S'inscrivant dans le cadre des travaux préparatoires des séances qui se tiendront en 2006, la Commission de la population et du développement et le Comité spécial sur la population et le développement de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Réunion a rassemblé 39 représentants gouvernementaux venus de 22 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, du Canada et des États-Unis.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte des conclusions de la Réunion au titre du point de la trente-neuvième session de la Commission de la population et du développement intitulé « Migrations internationales et développement ».

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent du Mexique  
(*Signé*) Enrique **Berruga Filloy**

---

\* E/CN.9/2006/1.



**Annexe à la lettre datée du 27 février 2006, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Conclusions de la Réunion d'experts sur les migrations  
internationales et le développement en Amérique latine  
et aux Antilles**

**Mexico, 30 novembre-2 décembre 2005**

Le Conseil national mexicain de la population, le Fonds des Nations Unies pour la population, la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies et le Centre de démographie latino-américain et antillais de la Commission économique pour l'Amérique latine ont organisé du 30 novembre au 2 décembre 2005 à Mexico la Réunion d'experts sur les migrations internationales et le développement en Amérique latine et aux Antilles.

La Réunion s'inscrit dans le cadre des travaux préparatoires de la Commission de la population et du développement et du Comité spécial de la CEPALC sur la population et le développement dont les sessions de 2006 seront consacrées à l'analyse des relations entre le phénomène des migrations internationales et celui du développement.

Par l'examen des rapports entre les migrations et le développement ainsi que des problèmes et des possibilités que suscite le phénomène migratoire dans la région, la Réunion a voulu apporter des éléments techniques au débat sur les politiques migratoires internationales actuelles.

La Réunion a bénéficié du concours de 29 rapporteurs (8 Mexicains et 21 étrangers) et de la présence de 39 représentants gouvernementaux, venus de 22 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, du Canada et des États-Unis<sup>1</sup>. Y ont assisté aussi sept représentants des bureaux de pays du Fonds des Nations Unies pour la population, cinq de l'Organisation internationale pour les migrations, trois du Programme des Nations Unies pour le développement au Mexique, un de la Division de la population de l'ONU, un de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, un du Centre de démographie latino-américain et antillais, un du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au Mexique et un du Secrétariat général ibéro-américain. De plus, 217 membres du public ont pu assister aux séances.

On trouvera ici les principales conclusions de la Réunion d'experts présentées suivant les six volets du programme de travail : tendances récentes des migrations internationales et contexte économique régional; forums régionaux sur les migrations internationales; aspects sociopolitiques des migrations internationales latino-américaines et antillaises dans les pays d'accueil; développement, virements

---

<sup>1</sup> Les gouvernements de la région représentés à la Réunion ont été les suivants : Antigua-et-Barbuda, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay et Venezuela. On trouvera au site Web du CONAPO (<[www.conapo.gob.mx](http://www.conapo.gob.mx)>) la liste des représentants gouvernementaux, des participants venus d'organismes internationaux et des rapporteurs ainsi que le programme de la rencontre.

et migrations; modèles sous-régionaux d'intégration économique et migrations internationales; et aspects sociaux des migrations internationales.

La Réunion a commencé par une conférence magistrale de Francisco Alba, membre de la Commission mondiale sur les migrations internationales, qui en a commenté le rapport d'octobre 2005 au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Les participants ont reconnu en ce document un instrument précieux pour orienter les réponses aux dilemmes politiques que cause le phénomène car il offre une perspective générale qui sert de point de départ à une réflexion plus spécifique dans chaque région du monde.

## **Volet I**

### **Tendances récentes des migrations internationales et contexte économique régional**

1. Les disparités économiques et sociales croissantes entre les pays ont provoqué l'accroissement mondial des migrations. Selon la Division de la population de l'ONU, il y a 191 millions de migrants internationaux, dont 60 % résident dans les pays développés et le reste dans les pays en développement.
2. Les migrations internationales sont une constante de l'histoire de l'Amérique latine et des Antilles. Après plusieurs décennies où ils ont accueilli les immigrants d'outre-mer, la grande majorité des pays de la région sont devenus des pays d'émigration. Selon les estimations du Centre de démographie latino-américain et antillais, le nombre de migrants internationaux des pays de la région est de l'ordre de 25 millions dont environ 18 millions résident aux États-Unis, 4 millions dans divers pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et les 3 autres millions ailleurs.
3. Les migrations intrarégionales sont un phénomène dont, en fonction des conjonctures économiques et politiques des pays, l'intensité a fluctué avec le temps mais qui est aussi vigoureux que jamais. Dans de nombreux cas, les mouvements internationaux ont été le résultat de l'expansion des migrations internes qui finissent par déborder les frontières nationales.
4. Les émigrés représentent environ 4 % de la population régionale. Il s'agit surtout des plus de 10 millions de migrants originaires du Mexique, que suivent, avec plus d'un million d'immigrants chacun, la Colombie et l'ensemble des pays de la Communauté des Caraïbes. Chacun des neuf autres pays d'Amérique latine dépasse le demi-million d'émigrants. Ces chiffres indiquent une importante présence de Latino-Américains et d'Antillais hors de leur pays.
5. En termes relatifs, l'impact de l'émigration sur les populations nationales des pays d'origine s'est déjà fait sentir mais à une échelle différente : alors que, dans les nations d'Amérique latine, les pourcentages de la population expatriée par rapport à la population résidente vont de 14,5 % en El Salvador à 0,4 % au Brésil, dans beaucoup de pays des Caraïbes ces chiffres dépassent 20 %. Dans ces derniers, les effets des migrations internationales sur la structure démographique ainsi que les pertes en capital humain qu'elles entraînent peuvent être dévastateurs.
6. Le phénomène migratoire s'est intensifié ces dernières années. La moitié environ des émigrants de la région sont partis entre 1990 et 2000. Le fait est que la mondialisation, l'intégration économique et l'interdépendance croissante entre les nations intensifient les mouvements migratoires. De plus, les modèles de développement économique adoptés par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes

n'ont pas eu les résultats escomptés quant à la croissance économique et à l'emploi, ce qui, aggravé par les grandes dissymétries économiques régionales et par la pression démographique héritée des périodes de croissance démographique élevée, a intensifié les pressions génératrices d'émigration.

7. Les besoins du marché du travail de nombreux pays développés, alliés à leur vieillissement démographique accéléré, en font des pôles d'attraction pour les travailleurs étrangers. On reconnaît que la demande structurelle de travailleurs migrants dans ces pays continuera d'alimenter les phénomènes migratoires, ce dont leurs politiques en la matière tiennent d'ailleurs rarement compte.

8. Parallèlement, l'ampleur prise par les migrations internationales dans de nombreux pays de la région a consolidé de vastes réseaux sociaux qui contribuent à animer, faciliter et reproduire les flux migratoires.

9. En conséquence, les migrations internationales vers d'autres régions sont devenues un phénomène persistant et croissant dans la région, en forte augmentation depuis 1990. Dans ce contexte dynamique, l'Amérique latine et les Caraïbes sont les principales sources d'immigrants en Espagne et aux États-Unis. Dans ce dernier pays, ils constituent plus de la moitié de la population née à l'étranger, sont d'une hétérogénéité sociale et économique marquée et d'une forte diversité quant à l'origine nationale et ethnique, au statut migratoire, à la répartition territoriale et aux niveaux d'organisation.

10. La géographie des destinations migratoires s'est élargie et diversifiée. Les migrations vers l'Espagne montrent un dynamisme croissant, regroupant environ un million de migrants originaires surtout d'Amérique du Sud; 600 000 Latino-Américains et Antillais se sont fixés au Canada; et on trouve de nombreux migrants de la région dans d'autres pays d'Europe ainsi qu'au Japon, en Australie et en Israël.

11. La diversification croissante des destinations des migrants originaires d'Amérique latine et des Caraïbes exige la création de mécanismes de dialogue tant sous-régionaux et régionaux qu'interrégionaux afin de réaliser des consensus pour maîtriser le phénomène migratoire. Réciproquement, elle exige que les politiques nationales de gestion des processus migratoires comportent des facteurs régionaux, interrégionaux et mondiaux.

12. Sur le marché du travail des pays d'accueil, la majorité des migrants latino-américains et antillais se concentrent dans les secteurs les moins prisés et occupent des emplois précaires, mal rétribués et exigeant peu de qualifications.

13. Les migrations internationales en Amérique latine et aux Antilles se distinguent par la participation croissante des femmes, qui sont même majoritaires dans certains des flux plus récents vers les États-Unis, le Canada et l'Europe ainsi que dans divers courants intrarégionaux. La féminisation des migrations étant étroitement liée aux besoins de l'emploi dans les pays d'accueil, à la consolidation des réseaux sociaux et aux processus de regroupement familial, il importe d'adopter une perspective de genre dans l'analyse des processus migratoires.

14. L'incidence forte et croissante des migrations irrégulières, la présence grandissante de bandes organisées pour le trafic des migrants, les incidents violents et xénophobes et l'insertion sociale précaire de nombreux migrants dans les pays d'accueil prouvent que les migrations se font dans des circonstances nocives et démontrent l'inefficacité des politiques les concernant.

15. Afin de saisir les problèmes et possibilités qu'engendrent les migrations internationales pour les pays de la région, il est indispensable de mieux connaître et de mieux comprendre ce phénomène. Il faut donc faire plus d'études bilatérales et multilatérales et améliorer ou capter des sources d'information complémentaires aux recensements, afin de disposer d'une base d'informations concrètes, fiables et soutenues par des modèles méthodologiques normalisés.

## **Volet II**

### **Forums régionaux sur les migrations internationales**

16. Le consensus existe quant à la nécessité de prendre des initiatives pour promouvoir entre les États la participation, le dialogue et la coopération qui permettront l'élaboration et la mise en œuvre de mesures visant à réduire les conséquences négatives des migrations et à en renforcer les avantages.

17. Les processus régionaux consultatifs instaurés en réponse aux recommandations de la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement ont favorisé des cadres constructifs de dialogue, de coordination et de coopération pour situer les migrations internationales dans une perspective régionale : la Conférence régionale sur les migrations (Processus de Puebla) et la Conférence sud-américaine sur les migrations sont des exemples de pratiques optimales transposables à d'autres régions du monde.

18. Pour que les résultats de ces deux conférences soient plus bénéfiques, on a souligné quelques-uns des problèmes concrets qui se posent à ces processus de dialogue et de coopération :

a) Progresser dans la définition de politiques et d'actions pour mieux gérer le phénomène migratoire en en réduisant autant que possible les conséquences fâcheuses : atteintes aux droits de l'homme, traite des personnes et trafic des migrants, pertes en capital humain et migrations clandestines;

b) Éviter que les flux migratoires ne pâtissent du rapprochement grandissant entre sécurité et migrations au niveau mondial. Le climat d'insécurité né du terrorisme a fait que la question des migrations internationales s'inscrit dans les plans visant à renforcer le contrôle et la sécurité aux frontières nationales. Cela comporte le risque de ce que les migrants soient vus comme des menaces potentielles, qu'on préfère fermer les frontières à s'efforcer de bien gérer les migrations et qu'on privilégie les approches restrictives aux mouvements migratoires, ce qui peut léser les migrants dans leurs droits et aggraver leur vulnérabilité;

c) Encourager les organisations de la société civile et les immigrants eux-mêmes à participer davantage à ces forums.

19. On a souligné qu'il est impératif que les pays des Caraïbes construisent un cadre de dialogue et de collaboration pour se pencher sur leur problématique migratoire, car il influence fortement leur développement vu l'ampleur de ses flux et des pertes en capital humain qui en résultent.

### **Volet III**

#### **Aspects sociopolitiques des migrations internationales latino-américaines et antillaises dans les pays d'accueil**

20. On a constaté que la majorité des pays d'accueil ont envers les migrations une attitude restrictive qui ne cadre pas avec les besoins de leur marché du travail, d'où l'augmentation rapide des migrations clandestines, source de tensions croissantes tant dans les pays qu'entre eux. Il importe donc de mettre au point des stratégies visant à élargir les voies migratoires légales.

21. On a dit que la gestion efficace, ordonnée et légale des migrations internationales exigera la coopération entre pays d'origine, de transit et d'accueil. La nature transnationale du phénomène oblige à passer des politiques unilatérales axées sur le contrôle à une gestion des migrations à laquelle participeront tous les pays en cause, avec partage rationnel des avantages et des responsabilités.

22. On a souligné la nécessité de garantir à tous, sans égard au statut migratoire, la protection des droits de l'homme et du travailleur visés dans les instruments internationaux pertinents et réaffirmé au quatrième Sommet des Amériques, tenu en octobre 2005 à Mar del Plata, en Argentine.

23. On a évoqué l'influence que les tendances xénophobes peuvent exercer sur la formulation ou la mise en œuvre des politiques de migration et d'intégration dans les sociétés d'accueil. On a souligné que les gouvernements doivent s'employer à éliminer la discrimination sous toutes ses formes et à faire reconnaître les apports des migrants à l'économie, à la culture et à la société des pays d'accueil.

24. Dans beaucoup de ces pays, il existe, dans le public comme en politique, un mécontentement croissant devant le manque de moyens de l'État pour juguler les migrations clandestines, ce qui y crée un climat hostile aux migrants.

25. Dans le cas particulier des migrations latino-américaines et antillaises dans les pays méditerranéens d'Europe, il existe des facteurs d'ordre historique et culturel qui facilitent l'arrivée et l'intégration des migrants. On le voit par exemple dans le traitement préférentiel accordé aux migrants latino-américains et qui se manifeste dans la signature d'accords bilatéraux et dans leurs taux de naturalisation plus élevés. Cela dit, il y a encore fort à faire pour bien intégrer les migrants latino-américains et antillais dans les sociétés d'accueil des pays d'Europe : les problèmes ont trait au statut migratoire et à la persistance de pratiques ségrégationnistes dans le travail, la société et l'économie.

26. La gestion du phénomène migratoire au Canada est, elle, exemplaire. En effet, l'immigration y est un élément central de l'édification de la nation et on accorde une importance particulière aux politiques de cohésion sociale et d'intégration des migrants dans un cadre qui reconnaît la richesse du multiculturalisme.

27. On a reconnu qu'il fallait faire avancer les analyses de l'intégration vécue des migrants dans les pays mêmes de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes afin de renforcer les politiques et programmes propices à une bonne intégration sociale et garants du respect absolu des droits de l'homme.

**Volet IV****Développement, virements et migrations**

28. Une conséquence distincte de l'émigration est le flux de virements, importante source de revenus en devises pour les pays d'origine des migrants. En 2004, les pays de la région ont ainsi reçu plus de 40 milliards de dollars.

29. On a noté que ces virements améliorent le revenu et la qualité de la vie des familles bénéficiaires et que, dans de nombreux pays, leur total est une importante source de devises. Mais, du point de vue macroéconomique, ils peuvent aussi être nuisibles s'ils font baisser les exportations en raison de l'appréciation de la monnaie nationale. Ils peuvent en outre avoir des effets inflationnistes et engendrer la dépendance et l'inégalité sociale. Il importe donc de mettre au point des politiques économiques pour combattre ces effets négatifs.

30. Il est avéré que les virements font reculer la pauvreté mais on a souligné qu'ils ne sauraient remplacer les stratégies de lutte contre ce grave problème social qui exige des réformes de structure propices à l'expansion durable de la production et à la mobilité économique et sociale de la population.

31. Les experts ont fait valoir que les virements ne règlent pas les problèmes du développement régional ou national qui, par définition, exigent une participation massive de l'État, ainsi que des flux croissants d'investissements privés. De même, ces transferts économiques ne sauraient supplanter les crédits provenant de l'aide publique au développement.

32. On a souligné que l'envoi d'argent par un migrant à sa famille ainsi que l'emploi et la destination de ces ressources relèvent de la vie privée et échappent donc à toute réglementation officielle déplacée.

33. On a dit qu'il fallait s'appliquer à réduire les coûts et à les faciliter ainsi qu'à donner aux expéditeurs et aux destinataires un accès meilleur à l'infrastructure bancaire et financière afin d'assurer la sécurité des envois et de donner à ces ressources le maximum d'effet surtout dans les secteurs pauvres et marginaux des pays d'origine.

34. Quant aux virements destinés à la formation d'entreprises et à l'investissement à petite échelle, on a cité comme secteurs méritant une attention prioritaire l'évaluation systématique des plans d'investissement afin d'identifier ceux qui ont abouti; la promotion de l'assistance technique et l'accès aux systèmes de crédit et de financement. De même, on recommande de mettre les bénéficiaires de virements au fait des choix financiers par lesquels ils pourront tirer parti de leurs ressources.

35. À cet égard, les experts ont jugé positif que, par la Déclaration du Nuevo León faite au Sommet extraordinaire des Amériques en 2004, les chefs d'État et de gouvernement se soient engagés à des actions concrètes pour réduire de moitié au moins le coût moyen régional des virements en 2008 au plus tard.

36. On a reconnu que s'ils s'organisent, les migrants internationaux peuvent être un nouveau partenaire stratégique du développement régional et local, comme le prouvent les investissements effectués par leurs clubs et associations dans certains pays de la région (notamment en Colombie, en El Salvador et au Mexique). Mais pour que ces initiatives soient fructueuses, il faut qu'on mette en œuvre des mesures à cet effet et que les collectivités d'origine et les organisations de migrants œuvrent constamment dans ce sens par une action d'organisation et de formation.

37. Il faut élargir et approfondir les analyses de l'effet du retour des migrants afin de prendre des mesures propices au développement en tirant le maximum de leurs aptitudes, de leur expérience et de leur épargne, tant dans leur propre intérêt que dans celui de leur famille et de leur région.

#### **Volet V**

##### **Modèles sous-régionaux d'intégration économique et migrations internationales**

38. Il ressort des études que les modèles sous-régionaux d'intégration économique en Amérique latine et dans les Caraïbes ont entraîné de profonds remaniements économiques qui, dans de nombreux cas, ne se sont traduits ni par une capacité accrue de création d'emplois, ni par la hausse des niveaux salariaux, ni par la baisse des inégalités. C'est pourquoi les espoirs mis dans les processus de libéralisation commerciale comme mécanismes de convergence économique entre les pays participants et qui devraient alléger les pressions migratoires ne sont pas encore réalisés.

39. Les participants à la réunion ont tous été d'avis d'incorporer la mobilité du facteur travail dans les processus sous-régionaux d'intégration économique car ils la stimulent et engendrent de nouvelles modalités de mobilité.

40. On a noté que, dans le MERCOSUR, depuis l'Acte d'Asunción de 1991, on prête une attention stratégique à l'intégration dans la société et le travail, à la libre circulation des personnes et à la libre résidence des migrants des pays adhérents. Les progrès accomplis dans le MERCOSUR, bien qu'encore balbutiants, constituent une expérience que l'on pourra exploiter pour concilier les processus d'intégration économique avec la mobilité des travailleurs.

#### **Volet VI**

##### **Aspects sociaux des migrations internationales**

41. Le départ des migrants qualifiés pose aux pays qu'ils quittent un grave problème, surtout aux Antilles et dans quelques nations d'Amérique centrale où les pertes en capital humain sont telles qu'elles en viennent à représenter de 50 % à plus de 70 % de la population qualifiée, ce qui compromet les chances de développement. Les pays de la région gagneraient donc à ce que soient mises au point des politiques destinées à encourager le retour permanent de leur population instruite. Mais, à ce jour, les initiatives prises – programmes d'appui, inamovibilité et rapatriement des scientifiques – ont donné des résultats très limités, ce qui exige des stratégies nouvelles permettant de profiter des bienfaits potentiels de leur diaspora technique, professionnelle et scientifique.

42. On a souligné qu'une forte proportion des migrants latino-américains et antillais qualifiés trouvent à s'employer dans les pays d'accueil mais pour des tâches qui n'exigent que de faibles qualifications : autrement dit, ils sont gaspillés tant dans le pays d'origine que dans le pays d'accueil.

43. Les migrations internationales ont un impact sur les conditions de vie des migrants et de leur famille dans les collectivités d'origine. On l'a constaté dans le cas précis de la santé où on a la preuve de ce que l'expérience migratoire des parents est susceptible de diminuer la mortalité infantile. On a dit qu'il fallait faire avancer les études sur les liens entre migrations et santé en mettant l'accent sur la

prévision des problèmes éventuels de santé publique posés par le phénomène migratoire comme les modifications dans les comportements à risque et l'effilochement des réseaux sociaux familiaux.

44. On a dit qu'il fallait accroître le dialogue et l'intégration des programmes et services intéressant la santé des migrants et de leurs familles entre pays de départ et pays d'accueil. On a souligné l'importance des mesures visant à améliorer la santé sexuelle et génésique des migrants, en particulier pour la prévention, le traitement et les soins concernant le VIH/sida.

45. On a souligné qu'il fallait tenir compte des femmes dans l'élaboration des politiques migratoires et dans les débats sur les migrations et le développement. On a vu que l'expérience de la migration peut améliorer sur la condition sociale des migrantes et se traduire par des progrès sociaux et par le développement dans leur localité d'origine. Mais la migration féminine, notamment clandestine, peut s'accompagner de risques et de vulnérabilités tant lors du trajet que dans les lieux de destination et elle entraîne des coûts sociaux et affectifs inhérents à la division des familles et à la maternité transnationale.

46. On a jugé utile la Déclaration du quinzième Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement tenu à Salamanque les 14 et 15 octobre 2005 et par laquelle leurs pays se sont engagés à coordonner leurs politiques pour l'acheminement et le traitement méthodique des flux migratoires, à promouvoir leurs expériences du développement qui lient les immigrants et leurs familles aux efforts de renforcement du développement dans leur lieu d'origine, à mettre au point des politiques communes aux pays de départ, d'accueil et de transit qui favorisent et facilitent les processus saisonniers de migrations de travailleurs par des incitations adéquates de promotion, de formation et d'épargne pour leur retour dans de meilleures conditions ainsi qu'à promouvoir la diversité et le respect de la dignité humaine dans le cadre de l'état de droit, éléments essentiels du traitement des migrants, entre autres.

47. On a souligné qu'il importe de donner suite aux discussions de la présente Réunion d'experts sur les migrations internationales et le développement en Amérique latine et aux Antilles et d'encourager un dialogue franc entre les gouvernements de la région, les universités, les organisations de la société civile et les organismes internationaux afin de s'entendre sur les problèmes et les possibilités émanant des processus migratoires. Il s'agit d'établir des régimes migratoires justes et légaux, qui respectent les droits fondamentaux des migrants et contribuent au développement des personnes et des nations.